

L'IMPÉRATIF

L'impératif présent ne se conjugue qu'à trois personnes (la deuxième du singulier, la première et la deuxième du pluriel). Il a des formes identiques au présent de l'indicatif (sans les pronoms personnels) pour les deuxième et troisième groupes :

tu finis, nous finissons, vous finissez (présent de l'indicatif) → finis, finissons, finissez (impératif présent).

Attention : pour les verbes du premier groupe (et certains du troisième qui se conjuguent comme au premier : cueillir, offrir, ouvrir...), le -s disparaît à la deuxième personne du singulier.

CHANTER	FAIRE	RIRE	RENDRE
Chante	Fais	Ris	Rends
Chantons	Faisons	Rions	Rendons
Chantez	Faites	Riez	Rendez

Quelques verbes irréguliers :

ÊTRE	AVOIR	SAVOIR	VOULOIR	ALLER
Sois	Aie	Sache	(Veuille) [veux]	Va
Soyons	Ayons	Sachons	(Veuillons) [voulons]	Allons
Soyez	Ayez	Sachez	Veillez [voulez]	Allez

Le verbe vouloir est uniquement utilisé pour un ordre poli (« Veuillez fermer la porte »). Les formes entre crochets correspondent à l'expression « en vouloir à » (« ne m'en voulez pas », « ne m'en veux pas »...).

Les verbes du premier groupe se terminent par -e, -ons, -ez, mais ils prennent un -s à la deuxième personne du singulier lorsqu'ils sont suivis de *y* ou *en* :

Pense à cela → *penses-y*

Mange des fruits → *manges-en*

Lorsqu'un verbe à l'impératif est suivi d'un ou deux pronoms personnels, ces pronoms sont précédés d'un trait d'union.

Tu te souviens → *souviens-toi* ; vous le lui donnez → *donnez-le-lui*.

Me et *te* sont élidés devant *y* et *en* : tu t'en souviens → *souviens-t'en* (ne pas oublier l'apostrophe).

L'impératif s'emploie dans des phrases de type injonctif (ordre ou défense). Il exprime aussi le conseil, l'invitation, la prière.

L'IMPÉRATIF PASSÉ

L'impératif passé est composé de l'auxiliaire avoir ou être conjugué à l'impératif présent, suivi du participe passé du verbe.

Lire → *aie lu* Revenir → *soyez revenus*.

Il faut, comme d'habitude avec les temps composés, faire attention à l'accord du participe passé s'il y a l'auxiliaire être.

L'impératif passé exprime une action qui doit être entièrement achevée avant une autre action exprimée, généralement, à l'indicatif. Ex : *Ayez rangé votre chambre quand je reviendrai*.